

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2007

Monsieur le Maire, Gérard VAUCLIN ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 H 45.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et lit les pouvoirs :

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – FORIN – VINCENT – de ROUVRAY – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – DREGE – CONSTENSOUX – GENAIN

Pouvoirs : Mr MEGIE pouvoir à Mr VAUCLIN
Mr ROBERT pouvoir à Mr DURAND

Absent : Mr de la BRETECHE

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°865 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Au scrutin à bulletins secrets, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance.
Mme MAHEUT Nathalie est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 (2 avec pouvoirs) et 1 absent
Bulletins nuls et blancs : 0
Exprimés : Nathalie MAHEUT : 18 voix

Mme Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°866 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : Rapporteur Mr VAUCLIN

La Chambre Régionale des Comptes a achevé son contrôle portant sur des exercices 2002 et suivants en application des articles L.211-1 à L.211-8 du Code des Juridictions Financières.

La Chambre Régionale des Comptes, après avoir indiqué dans son pré-rapport que la situation financière de la Commune est saine, n'a formulé aucune observation quant à la gestion de la Ville par le Maire et l'équipe municipale.

N°867 : DELEGATION SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO : Rapporteur Mr VAUCLIN

Vu le rapport du Maire, relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du casino municipal, exposant les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat,

Vu les documents suivants annexés au rapport du Maire :

- le rapport de la commission de délégation de service public présentant l'entreprise admise à présenter une offre,
- le rapport de la commission de délégation de service public présentant l'offre reçue,
- le rapport d'analyse de l'offre,

- l'avis de la commission de délégation de service public sur l'offre reçue,
Vu le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino municipal et ses annexes ;

Vu le projet de convention d'occupation du casino municipal et ses annexes ;

Vu la délibération antérieure du 23 Juin 2006 décidant de recourir à la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 12 Juin 2006,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le choix de la société Villers sur Mer Loisirs SAS comme délégataire du service public du casino municipal, ainsi que l'économie générale du contrat de délégation, telle que présentée dans le rapport du maire,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino municipal avec la société Villers sur Mer Loisirs SAS ;
- et autorise monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du casino municipal de Villers sur Mer avec la Société Villers sur Mer Loisirs SAS,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°868 : CONVENTION TRESOR PUBLIC : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre de dématérialisation des états de paies du personnel, une convention se doit d'être passée entre :

- la Collectivité : Commune de Villers sur Mer,
- le comptable du Trésor,
- le Président de la Chambre Régionale des comptes de Basse Normandie

Cette convention a pour objet de dématérialiser les données de la paie mensuelle, de faciliter les échanges de données et ce en supprimant le support papier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les partenaires ci-dessus indiqués,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°869 : BAIL EMPHYTEOTIQUE – LOGEMENTS SAISONNIERS : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de la réalisation des logements saisonniers en partenariat avec l'OPAC DU CALVADOS, un bail emphytéotique se doit d'être réalisé entre les parties.

Ce bail prévoit notamment les droits de chaque partie étant entendu que la Commune pourra racheter après 24 années le solde dû à l'OPAC et ce pour devenir définitivement propriétaire du bâtiment.

Les conventions de locations seront sous la responsabilité du CCAS de Villers sur Mer qui passe les baux et les conventions nécessaires auprès de l'OPAC et établit les contrats de location des saisonniers

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir auprès de l'OPAC,
- autorise Monsieur le Maire à passer la convention nécessaire avec le CCAS de Villers sur Mer pour la mise à disposition du bâtiment,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°870 : CONVENTION DE TRAVAUX : Rapporteur Mr PAQUET

Dans le cadre de la réalisation des effacements de réseaux et autres travaux de VRD, la Commune est amenée à passer des conventions avec les divers pétitionnaires du sol et sous-sol.

Ainsi, à titre d'exemple, France Télécom nous sollicite pour signer une convention pour effacer ses réseaux sur la partie haute du Chemin de San carlo.

Ces conventions règlent pour l'essentiel les modalités techniques d'intervention et les plannings.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents intervenants nécessaires,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°871 : CONVENTION ABRI BUS : Rapporteur Mr PAQUET

La Commune a été sollicité pour l'installation d'abris bus neufs par la Société CBS OUTDOOR.

Cette dernière propose la réalisation et la pose d'abris bus pour voyageurs.

Elle prend à sa charge l'installation, la finition des sols, à charge pour cette dernière de réaliser une opération de vente d'espaces de promotion commerciale, la Commune se réservant une face de l'abri bus.

L'abri bus implanté sera situé rue du Docteur Sicard.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ladite Société,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°872 : TAXE DE SEJOUR : Rapporteur Mr AUBIN

Dans le cadre de la gestion de la taxe de séjour, le Conseil Municipal du 6 Juillet 2001 a instauré la taxe de séjour forfaitaire.

Cette dernière a été créée par la loi du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

Elle s'appuie sur la capacité d'accueil de l'établissement qui sert de base de calcul de la taxe nonobstant le nombre réel de clients.

Compte tenu des possibilités d'accueil, il convient de procéder au calcul des taxes forfaitaires ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2007

CHAMBRES D'HOTES de Mme FOUILLOY – 17 Rue des Jardins

Capacité d'accueil théorique de l'hébergement : 3 chambres

- Période de perception : 60 Jours ; tarif : 0.8 €/jour/personne
- Abattement de 20 % prévu par l'article R 2333/61 du CGCT

$$3 \times 2 \text{ pers} \times 60 \text{ jours} \times 0.8 \text{ €/jour/pers} = 288 \text{ €} - 20 \% = 230 \text{ €}$$

Ainsi pour Mme FOUILLOY, le montant annuel est de 230 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité instaure cette taxe de séjour forfaitaire pour Mme FOUILLOY à compter de l'année 2007, pour un montant respectif de 230 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°873 : SUBVENTION 2007 – FOND SOCIAL DU LOGEMENT : Rapporteur Mr MEGIE

Comme chaque année, il convient d'octroyer au fonds social du logement une participation indexée sur le nombre d'habitants.

Ce fonds intervient pour accorder des aides sous forme de prêts ou de subventions à des personnes en difficulté.

Cette participation est fixée à 0.16 € par habitants, ce qui représente pour Villers :

- fonds social du logement (0.16 € x 2.318 habitants) = 371 € (arrondi)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise le versement de cette participation et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°874 : RETROCESSION DE VOIRIE : Rapporteur Mr AUBIN

Le liquidateur judiciaire de la Société SA QUADRANT/HOMELIFE nous a sollicité pour rétrocéder à la Commune les parcelles de voirie cadastrées section AE n°198, 195 et 220 et ce moyennant l'euro symbolique.

Ces parcelles des rues correspondent pour partie à la rue des Martrois, bordure de l'avenue de la république et avenue des Gabions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise moyennant l'euro symbolique la rétrocession à la Commune de ces parcelles,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°875 : MODIFICATIONS – VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mr MENTRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les ouvertures et modifications de crédits suivantes :

En investissement :

- En dépenses :		
Compte 2042 – Ravalements de façades		+ 5000 €
Op 0807 – Œuvres d'arts		+ 1730 €
- En recettes :		
Compte 10223 – DGE/TLE		+ 6730 €

N°876 : COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

En vertu des délibérations déléguant à Monsieur VAUCLIN les opérations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les actes suivants :

Etablissement des baux suivants :

- Pylone itinéraris Cimetièrre révision au 01/01/07 : 1221,39 €
- Pylone CRS Déchetterie révision au 01/01/04 : 1620,90 €
- Gendarmerie : révision au 01/03/07 : 61.942,96 €
- Loyer implantation SFR 26/4/07 au 25/04/08 : 4.289,29 €
- Loyer kiné- RIBEIRO au 01/05/07 : 9.929,02 €
- Loyer bassin de natation 2007 – ROMAIN : 2.200 €
- Loyer établissement des bains- LAFFERS au 01/04/07 : 3.112 €

N°877 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : Monsieur GERONDEAU Antoine
Adresse de l'immeuble : 3 Rue des Bosquets
Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades de l'immeuble : reprise des briques abîmées, dégradation puis réfection des joints de brique au mortier de chaux, mise en œuvre d'un enduit à la chaux sur les éléments de la modénature.
Montant des Travaux : 24.358,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Monsieur GERONDEAU.

Propriétaire : Monsieur SAUTELET Bruno Adresse de l'immeuble : 2 Rue Alsace Lorraine – Villa l'Alsace Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades de l'immeuble : nettoyage haute pression des colombages et entre colombages puis peinture, nettoyage des parties en pierre et silex puis mise en œuvre de deux couches de finition sigmasiloxan, peinture des dessous de toit, descentes d'eau et gouttières, volets et fenêtres, œil de bœuf, portes, balustre de balcon, garde-corps.
Montant des Travaux : 40.403,34 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Monsieur SAUTELET.

Propriétaire : Monsieur SIQUOT Bernard Adresse de l'immeuble : Pavillon la Manche n°905 – Rue Loutrel Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement sur rue et sur jardin. Nettoyage de la façade, mise en œuvre de deux couches de peinture coloris beige sur les murs, lasure chêne moyen sur les colombages, peinture des fenêtres et portes.
Montant des Travaux : 3.369,67 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 336.96 € à Monsieur SIQUOT.

Propriétaire : Monsieur VERCOUSTRE Emmanuel Adresse de l'immeuble : 31 Rue de Verdun Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement à l'identique des façades : lavage haute pression, mise en œuvre de deux couches de peinture ton blanc cassé pour les façades Sud, Ouest et Nord, peinture ton blanc cassé et gris bleuté de la façade Est en essentage, peinture des portes, fenêtres et balcons gris bleuté léger, peinture des bois de charpente et dessous de toit blanc cassé et des chevrons en gris bleuté léger.
Montant des Travaux : 19.906,08 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Monsieur VERCOUSTRE.

Propriétaire : Monsieur MAYE Claude (SCI LA MERIDIENNE) Adresse de l'immeuble : 903 Rue Loutrel Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades. Lavage à la haute pression, peinture ton pierre de la maçonnerie, lasure des colombages chêne moyen, peinture de la porte de garage coloris bleu.
Montant des Travaux : 3 369,67 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 336.96 € à Monsieur MAYE.

Propriétaire : Madame MAZU Thérèse Adresse de l'immeuble : 13 Rue du Commerce Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades. Lavage à la haute pression, peinture de la façade coloris beige rosé pour la maçonnerie, beige plus soutenu pour le soubassement et les appuis de fenêtres, peinture des gouttières.
Montant des Travaux : 5 802,90 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 580,29 € à Madame MAZU.

Propriétaire : Madame DESMURS Monique Adresse de l'immeuble : 55 Bd Pitre Chevalier Statut de l'Occupation : Immeuble Locatif
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades. Lavage à la haute pression, rebouchage des fissures, projection d'un revêtement hydrofuge grain moyen ton pierre. Peinture des volets coloris blanc.
Montant des Travaux : 23.210,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Madame DESMURS.

Propriétaire : Monsieur REGNIER Thierry Adresse de l'immeuble : Villa Maina, 16 rue de Convers Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades. Lavage à la haute pression de la pierre apparente et des parties maçonnées. Peinture ton vert des poteaux, crème de la balustrade et des parties ciment, vert des colonnes et des persiennes, blanc des fenêtres et portes fenêtres, rouge des dessous de toit, de la porte principale et de la porte de garage.
Montant des Travaux : 24 999,38 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Monsieur REGNIER.

Propriétaire : Monsieur RONTARD Michel Adresse de l'immeuble : 36 Rue de la Rosière Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Ravalement de toutes les façades. Lavage à la haute pression, peinture d'imperméabilisation ton blanc cassé de la maçonnerie, peinture des dessous de toit, des gouttières et des cheminées
Montant des Travaux : 8 600,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 € à Monsieur RONTARD.

N°878 : AVENANT EN MOINS VALUE ET PLUS VALUE – ESPACE CULTUREL : Rapporteur Mr VAUCLIN

Suite à une mauvaise implantation de certains pieux par l'entreprise FONDATECH, des travaux en plus value pour l'entreprise LAUVERGNAT et moins value pour l'entreprise FONDATECH se doivent d'être réalisés. Les montants en plus et moins value sont égaux.

1) Avenant n°1- Lot n°1 – Fondations spéciales : FONDATECH en moins value

Déduction des travaux supplémentaires supportés par l'entreprise de gros-œuvre :

* déduction des chaînages sur pieux sécants :	- 6 579,01 €
* déduction des longrines complémentaires :	- 5 156,09 €
* déduction des recépages de pieux :	- 6 960,00 €

Montant de l'avenant n°1 HT	- 18 695,10 €
Soit TTC	- 22 359,34 €

Ainsi : Marché initial HT	128.500,00 €
Présent avenant n°1 HT	- 18 695,10 €

Marché HT après avenant n°1	109 804,90 €

2) Avenant n°1 – Lot n°2 – Gros œuvres : LAUVERGNAT

* plus value pour chaînage sur pieux sécants, selon devis n°4128 du 17/04/07	+ 6 579,01 €
* plus value pour longrines complémentaires, selon devis n°4128 du 17/04/07	+ 5 196,09 €
* plus value pour recépage de pieux, selon devis n°4132 du 23/04/07	+ 6 960,00 €

Montant de l'avenant n°1 HT	+ 18 695, 10 €
Soit TTC	+ 22 359, 34 €

Ainsi : Marché initial HT	674 680,72 €
Présent avenant n°1 HT	18 695,10 €

Marché HT après avenant n°1	693 375,82 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises FONDATECH et LAUVERGNAT et ce selon les montant sus-indiqués,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°879 : AVENANT REALISATION OPAC – ETDE – REALISATION DE LOGEMENTS, ROUTE DE BEAUMONT : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le but de simplifier et de réduire le coût de la part abonnement EDF de la Ville de VILLERS SUR MER sur l'ensemble de l'opération des Champs Rabats, il a été décidé d'alimenter l'antenne de télé-

distribution à partir de l'armoire du collectif des 21 logements pour saisonniers, desservi par un tarif jaune communal.

Cette modification engendre des travaux de terrassement comprenant la réalisation d'une tranchée, son remblai et la pose d'un fourreau (avenant d'un montant de 750 €).

Montant du marché initial HT	185 908, 80 €
Montant des avenants précédents HT	8 371, 45 €
Montant du présent avenant HT	750, 00 €
Montant du nouveau marché HT	195 030, 25 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'ETDE pour l'opération sus-indiquée sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPAC du CALVADOS,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 22 H 15